

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL  
N° 09-2023

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2023

## Boucllement du préavis N° 01-2022 - Renouvellement équipements Wifi

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au boucllement du crédit d'investissement de CHF 194'000.00 accordé le 23 mars 2022 (préavis N° 01-2022), destiné au renouvellement des équipements Wifi.

L'ensemble des équipements prévus ont été livrés et leur installation s'est terminée au printemps 2023. Dès lors, le boucllement de ce préavis peut avoir lieu.

Le décompte final est le suivant :

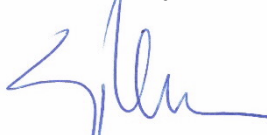
	Préavis CHF TTC	Dépenses CHF TTC	Différence CHF TTC
<b>Totaux</b>	<b>194'000.00</b>	<b>191'510.00</b>	<b>2'490.00</b>

Un montant total de CHF 32'388.05 a été facturé à nos différents partenaires. A cette somme s'ajoute une participation cantonale de CHF 31'500.00 pour les antennes Wifi installées dans les locaux scolaires dédiés à la pédagogie. Dès lors, le coût d'investissement net à charge de la Ville de Pully s'élève à CHF 127'621.95 et sera amorti sur une durée de 5 ans.

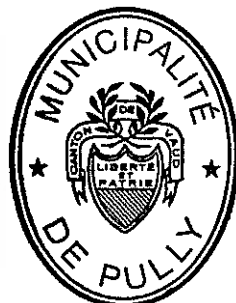
Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 11 octobre 2023.

Au nom de la Municipalité


Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner